

ABONNEMENTS

CANADA ET ETATS-UNIS.

Un an.....\$2.00
Six mois.....\$1.00
Trois mois.....\$0.50

L'abonnement est strictement
payable d'avance.

LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS — LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES

ANNONCES

1^{re} insertion par ligne.....10
Insertions subséquentes.....5c

Les annonces à long terme se-
ront publiées à des conditions
avantageuses

Pour pouvoir discontinuer de
recevoir le journal, il faut donner
un avis d'au moins quinze jours
avant l'expiration de son abon-
nement et avoir payé tous les ar-
rages.

J. P. Tardivel, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR EN CHEF Bureaux et Ateliers : 96 RUE ST-JOSEPH ST-ROCH. ADMINISTRATEURS, L. Drouin et Frère

QUEBEC

SAMEDI 1^{ER} OCTOBRE 1887

UNE QUESTION DE JUSTICE

Sa Grandeur Mgr Lynch, Archevêque de
Toronto, vient de publier la lettre suivante au
sujet des abonnés qui ne paient pas leur sou-
scription aux journaux qu'ils reçoivent :

Toronto, 3 septembre 1887.

M. le directeur du *Catholic Weekly Review*,

MONSIEUR,—Il m'est arrivé souvent de
voir avec peine et étonnement les nombreux
appels faits par les directeurs de journaux à
leurs abonnés pour leur faire payer leurs det-
tes légitimes. Les catholiques du moins ne
sauraient ignorer leur obligations ; ils doi-
vent savoir que l'absolution donnée à un pé-
nitent réellement contrit de ses fautes ne le
dispense pas de l'obligation de payer ses
dettes légitimes. Le mépris de la justice en ce
monde sera certainement puni dans l'autre.
Les directeurs et propriétaires des journaux
donnent leur temps, le fruit d'une éducation
recherchée et de leur expérience en même
temps que le prix du papier, le salaire des
employés ; en toute justice ils devraient retirer
un profit qui malheureusement n'est pas tou-
jours en rapport avec leurs dépenses. Tout
homme qui néglige de payer pour un journal
auquel il s'est abonné, qu'il lit et savoure, se
trouve à retenir le bien d'autrui et se met au
niveau du voleur.

Tout à vous,

† JOHN JOSEPH LYNCH,
Archevêque de Toronto,

Nous engageons certains de nos abonnés à
méditer ces paroles de Mgr l'archevêque de
Toronto ; elles sont pleines d'actualité pour
eux.

Règle générale, nous n'avons aucun re-
proche à faire à nos souscripteurs ; loin de là.
Beaucoup d'entre eux sont des abonnés vrai-
ment modèles. Mais il y a des exceptions.
Quelques uns nous forcent de leur expédier
avis sur avis, compte sur compte ; à recourir
parfois aux rigueurs de la loi pour obtenir ce
qui nous est dû. Tous ces désagréments se-
raient évités à l'avenir si chacun voulait faire
son profit de la lettre de Mgr Lynch.

LE LIBÉRALISME EST UN
PÉCHÉOn lit dans l'*Univers* du 2 septembre :

On sait l'histoire de cet excellent volume.
Composé par don Félix Sarda y Salvany, ré-
dacteur de la *Revista popular* à Barcelone, il
fut dénoncé à l'*Index* une première fois.
Bientôt, un chanoine du diocèse de Vich, don
de Pazos, vint à la rescousse avec piques à
l'appui. La Sacrée Congrégation, après avoir
mûrement examiné l'affaire, renvoya l'ou-
vrage de don Félix Sarda y Salvany indemne,
en le couvrant d'éloges. Don de Pazos ne s'en
tira pas à si bon marché ; car il eut le désa-

grément de voir son mémoire censuré, *donec
corrigatur*.

L'ouvrage de don Sarda n'a plus besoin
d'être recommandé, après l'aventure de ses
détracteurs. Le titre seul en révèle l'esprit
et en donne la note. L'auteur va droit au
but, par le plus court chemin ; en parlant à
l'intelligence, il s'adresse surtout aux cons-
ciences, car il place la question sur le ter-
rain pratique. En France, nous sommes ac-
coutumés à voir dans le libéralisme une
doctrine purement spéculative, que les dilet-
tanti de la philosophie et de la politique
peuvent traiter à leur gré, pour faire, en
toute liberté, leur choix entre les nuances de
cette théorie ondoyante. Le grand bon sens
espagnol la ramène à des termes plus pres-
sants : " *Le libéralisme est un péché* ". Déjà
les *Cusus conscientie*, qui nous viennent
aussi de l'autre côté des Pyrénées, l'avaient
envisagé de la même manière. Ainsi le ca-
tholique, prit au collet sans plus de façon, est
tiré de ses rêves vaporeux, et s'entend mena-
cer du refus des sacrements s'il est libéral.

Volontiers j'appellerai l'ouvrage de don
Sarda : le Catéchisme contre le libéralisme, à
l'usage des catholiques qui n'ont pas le temps
de parcourir de gros volumes. Il est divisé en
quarante quatre articles, qui ne sont pas des
chapitres ; ces articles embrassent la matière
sous tous ses aspects ; ils sont courts et sub-
stantiels, ce qui permet de porter avec soi
cette amulette, comme on porte du camphre
sur ses habits pour les préserver de la mite,
ou un flacon d'acide phénique dans sa poche
quand on visite les salles d'un hôpital et que
l'on craint les miasmes. Tout ce qu'on a
écrit sur le libéralisme en Europe s'y trouve
condensé sous une forme sobre et vigoureuse.
Ce n'est cependant pas un lieu commun : la
personnalité y perce à chaque page, autant
pour le caractère que pour le génie. A la
suite d'aperçus de haut vol, après des défini-
tions techniques très précises, le côté pra-
tique de la situation que le libéralisme nous
a faite est abordé de front, avec le courage
particulier que demande ce genre de polém-
mique. L'auteur est un théologien de race,
qui va chercher dans la doctrine les éléments
de solution de problèmes qu'il pose et les
armes avec lesquelles il combat victorieuse-
ment le philistin. Le casuiste ne le cède pas
au théologien, car il poursuit les espèces
jusqu'aux dernières ramifications : ses déci-
sions sont sans réplique.

L'ouvrage de don Sarda contient beaucoup
de physiologie ; je parle de physiologie mo-
rale. Les partis politiques et religieux qui
occupent la scène en Espagne et dans tout le
reste du monde occidental, y sont dessinés
d'une main sûre. On sent que l'auteur,
homme d'école dans le sens le plus distingué,
est encore journaliste. La gravité habituelle
n'étouffe pas chez lui l'humour ; il se passe
le mot, de façon à prouver que tout l'esprit
n'est pas à Paris, sur le boulevard, et qu'il y
en a à Barcelone. C'est ainsi que, voulant
caractériser par un trait les trois espèces de
libéraux auxquels il s'adresse, il a écrit " Le

libéral exalté rugit son libéralisme ; le libé-
ral modéré le *pécore* ; le libéral teinté le
soupire et le *gémît* ". C'est charmant.

Don Sarda excelle encore par le diagnos-
tic. Il poursuit l'erreur protéiforme du libé-
ralisme dans la littérature, dans la vie privée,
dans la vie publique, dans sa parole, dans le
silence, dans les sympathies, dans les anti-
pathies, dans les formules équivoques et en
quelque sorte pharmaceutiques. Il saisit mer-
veilleusement les symptômes qui, pour le
menu fretin des observateurs, restent vagues
quand ils ne passent pas inaperçus. Voulez-
vous savoir si tel journal, dit catholique, et
presque dévot, est libéral ; si tel personnage,
qui communie fréquemment et porte le eierge
à la procession, est piqué du même vers, in-
terrogez don Sarda : ses consultations sont
aussi sûres que gratuites.

C'est assez dire que le journaliste de Bar-
celone—toujours courtois—ne ménage pas
son monde. Avec toute la fierté d'un Catalan
et l'indépendance du chrétien en possession
de la vérité, il frappe d'estoc et de taille ; et
en écartant de droite et à gauche tous les
assaillants, il va droit son chemin : si sa lo-
gique empoigne, son allure entraîne. Il ne
recule pas devant les questions de la veille,
que tious encore chaudes, où il met la main
sans crainte de se brûler. Pour ne citer
qu'un exemple : il défend les droits des laï-
ques dans l'Eglise, au milieu des clameurs
intéressées d'une certaine école qui outre
les droits de l'autorité, malgré l'autorité elle-
même, afin d'annuler ceux que les simples
fidèles tiennent de Dieu et de l'Eglise qu'ils
servent vaillamment. A ce propos, il énu-
mère les grands laïques qui ont combattu le
bon combat dans l'antiquité et dans les temps
modernes ; parmi ces deroiers, en magnifique
compagnie, on trouve, sans surprise et avec
un légitime orgueil quand on est Français, le
nom de Louis Veuillot. Pour le coup, la
campagne est bien menée. Les ultra-obéi-
sants du libéralisme aurent sans doute per-
du l'envie de se froter ce rouleau controver-
siste. Ils n'ont d'autre consolation que d'aller
le dire à Rome ; il est vrai que don de Pa-
zos ne s'en est pas bien trouvé.

Ceux que l'opinion d'un seul publiciste
trouverait défiants ou réfractaires — quoique
ce publiciste s'appuie sur la tradition et sur
l'enseignement de l'Eglise moderne — liront
avec fruit, à la fin du volume, une lettre des
évêques de l'Equateur, réunis en conclave na-
tional à Quito, en 1885. Dans cette lettre,
tous les principes exposés par don Sarda y
Salvany sont très largement développés et con-
firmés par l'autorité des juges de la foi. Ce
supplément est mis là avec beaucoup d'oppor-
tunité.

Il est permis de croire que l'ouvrage dont
je viens de donner une faible esquisse a déjà
obtenu et continuera d'obtenir un grand succès
en Espagne et dans ses lointaines colonies.
En France, en Belgique et chez d'autres na-
tions similaires, on lui en souhaite un pareil ;
on n'ose pas l'espérer. Chez nous, le mal a
pénétré les esprits jusqu'aux moelles ; nous

avons cessé de le sentir, ce qui est un signa-
bien grave. *L'intégrisme*, selon l'expression
de don Pazos de Vich, reste à la porte des
instituts, des parlements et des agences de
publicité où des catholiques éneuvrés et des
politiciens finauds savourent avec complai-
sance les douceurs de l'*hypothèse*, cette Ca-
poue des âmes qui ne veulent pas vaincre
pour n'avoir pas à combattre. A la porte du
mauvais riche, le Lazare rencontre des sym-
pathies chez les chiens, qui venaient lécher ses
plaies. *L'intégrisme* a moins de chance : les
chiens qui passent le méprisent ou le mordil-
lent. Les chiens sont comme leurs maîtres
ils sont libéraux.

P. Ar.
prêtre du Sacré-Cœur.

JOURNALISTES

Sous ce titre, nous lisons le remarquable
article suivant dans la *Croix*, vaillant jour-
nal catholique publié à Paris.

Pour que cet écrit ait sa pleine application
au Canada, il faut changer seulement un mot
ou deux et modifier les chiffres. Au lieu de
judaisme et *juifs* lisez plutôt *esprit de parti*
et *partis politiques*, et vous avez un article fait
pour notre pays :

Un journaliste peut-il rester chrétien ? de-
mandait-on. Nous répondîmes : un chré-
tien peut-il consentir à n'être pas journa-
liste ?

Cela parut exagéré.

Expliquons-nous.

Notre proposition est certainement un peu
exagérée ; que, par exemple, le service obliga-
toire en vue de la défense de la patrie.

Les Prussiens ayant ficelé tous les Alle-
mands dans leurs régiments, sont devenus
innombrables ; les Russes ayant imité les ar-
mées allemandes sont plus à redouter que
les multitudes barbares qui ont envahi le
monde romain, et l'on a dit : que tous les
Français soient soldats !

Cela se conçoit, on accepte le sacrifice de
plusieurs années de sa vie, un budget annuel
de près d'un milliard, la ruine de beaucoup
d'affaires, on donne la santé d'une multitude
de jeunes gens, car les manœuvres elles-
mêmes et la caserne remplissent les cimetières.

Devant les armements de l'ennemi, tout le
monde accepte d'être soldat.

Eh bien, l'enfer, de son côté, a amené des
peuples entiers à son journalisme : rédacteurs
et lecteurs sont devenus ses innombrables
soldats ; il les a ficelés dans son bagage ; je
ne dirai pas que leur envahissement menace,
car l'invasion est déjà faite, et chaque jour
l'ennemi, maître de nos foyers, enrôle nos
enfants dans le camp du journalisme ennemi.

Quelques uns pourraient croire, cependant
que le journaliste est seulement celui qui
tient la plume ; ce serait là une grande
naïveté.

Le judaïsme a acheté la presse en Alle-
magne, il la possède presque exclusivement,
en France et en Angleterre : — le judaïsme
est le plus grand journaliste du XIX^e
siècle.

Les lecteurs qui couvrent la France et versent tous les matins pour l'achat au numéro plus d'une centaine de mille francs sont bien aussi des journalistes ; ce sont même les principaux journalistes.

S'il n'y avait de journalistes que de malheureux rédacteurs rapés et faméliques, il n'y aurait plus de journalisme demain.

Eh bien, en face de cet enrôlement satanique qui prend tous les indifférents et tant de chrétiens trompés, il faut que tout le monde soit soldat de la bonne armée du journalisme.

Celui qui reste indifférent est un traître.

Donc, un chrétien ne peut pas consentir à n'être pas journaliste.

Nous avons paru exagéré, parce qu'on a mal compris, ou parce qu'on désirait ne pas comprendre.

On estime généralement, en effet, qu'on ne doit rien à la défense de la vérité ; on dit que cette pauvre vérité peut se tirer d'affaire seule, qu'elle a des promesses, et qu'on peut s'amuser à fournir des armes à ses adversaires pour jouir de ses luttes.

Les armes des adversaires sont fournies par trois sortes de contribuables.

Le judaïsme, à titre de munitions, apporte souvent plus de cent mille francs par jour, — mettons 30 millions environ par an.

Les politiques du diable n'apportent pas la moitié de cette somme, même avec les fonds secrets, — mettons 12 millions.

Les lecteurs, qui apportent tous les matins près de 50,000 fr. à un seul journal, donnent à eux seuls plus de cinquante millions, ce sont les vrais fournisseurs de munitions contre l'Eglise.

Le juif et la politique versent des fonds pour en gagner, c'est un commerce ; — le lecteur fait un don gratuit et qui semble dès lors moins excusable.

Le juif et la politique sont des ennemis de la vraie Eglise, ils veulent détruire le Christ, — les lecteurs sont ordinairement catholiques, et ils paient ceux qui travaillent à la destruction du règne de Notre-Seigneur. C'est inexcusable.

Mais il ne suffit point de n'être pas avec les ennemis, de cesser de verser sa part des 50 millions. "Celui qui n'est pas avec moi est contre moi", a dit le Sauveur. Il faut donc travailler, dans la mesure de son amour pour l'Eglise, avec les soldats de l'Eglise, et moins ceux-ci sont nombreux plus on leur doit d'assistance.

Donc, soyons tous journalistes pour le Christ : par nos écrits, notre prédication et notre ouï-dire quotidien et surtout par nos prières.

LE MOINE.

FAUX PAS

Le cabinet Mercier vient de faire un terrible faux pas en matière grave. C'est notre devoir de le signaler et de le condamner : Nous le faisons sans hésitation et sans réserve.

L'Electeur du 24 septembre nous annonce, dans un premier Québec, que "l'hon. M. Mercier, premier ministre de la province, a été nommé membre du Conseil de l'Instruction publique en remplacement de M. le Dr Painchaud, qui a résigné."

L'organe ministériel déclare que c'est là "une nomination importante." Importante, oui, mais aussi malheureuse qu'importante. Et ce qui est peut-être plus malheureux encore que la nomination elle-même, ce sont

les motifs qui, selon l'Electeur, ont inspiré le gouvernement en cette circonstance. Ces motifs, les voici :

"Encore une fois, le public devra applaudir à cette réforme. Jusqu'ici le gouvernement et le Conseil de l'Instruction publique étaient deux corps distincts. Désormais, ils seront pour ainsi dire confondus. Le ministère public sera de plus près à la disposition du Conseil pour assurer la prompt exécution des décisions prises par ce corps éminent en vue d'améliorer graduellement et sagement notre système d'éducation, déjà dans une condition si enviable."

C'est nous qui soulignons.

L'Electeur prétend que jusqu'ici le gouvernement et le conseil étaient deux corps distincts. Ils étaient distincts seulement de la même manière que les bras sont distincts de la tête dans le même corps. En effet, le Conseil de l'Instruction publique, créé par l'Etat, est une institution civile et fait partie de l'Etat. L'Electeur l'admet, du reste, en appelant, ailleurs, le Conseil "une branche du service public." Il est donc avéré que, dans notre pays, l'Etat considère l'éducation de l'enfance comme une fonction de l'Etat ; il nie, par conséquent, que cette éducation relève uniquement de l'autorité domestique et de l'autorité religieuse.

Depuis des années nous ne cessons de crier que le faux principe de l'Etat enseignant prévaut dans notre province ; depuis des années nous ne cessons de signaler les dangers dont il est facile de se rendre compte en voyant les malheurs où le même faux principe a conduit les pays de l'Europe. On s'est obstiné à nier l'existence du mal et à fermer les yeux sur les dangers : comme trop de gens ont fait en d'autres pays, nos compatriotes ne consentiront à voir le péril que lorsque nous serons au fond de l'abîme.

Depuis longtemps chez nous l'éducation était chose de l'Etat, puisque le Conseil de l'Instruction publique était un simple rouage gouvernemental, "une branche du service public." C'était une condition déplorable et non enviable, comme le prétend faussement l'Electeur. Mais voici que le cabinet Mercier veut faire un pas de plus dans la mauvaise voie et confondre le Conseil avec le gouvernement. Entre eux il n'y aura plus même de distinction !

Qui ne voit que cette fusion ou plutôt cette confusion achèvera de gâter entièrement notre système scolaire, en faisant, de plus en plus, de l'éducation de l'enfance une branche du service public, une simple machine politique ?

Nous croyons devoir rappeler ici aux députés nationaux qu'ils ont publié des programmes où ils répudiaient hautement le principe de l'Etat enseignant : Ils ont aujourd'hui une magnifique occasion de prouver la sincérité de leurs déclarations. Un gouvernement qui fait de l'éducation une fonction civile, est un gouvernement libéral et non point national.

Voici comment l'Electeur cherche à justifier cette démarche :

"Le Conseil de l'Instruction publique administre les intérêts *peut être* (ce peut être est de trop) les plus précieux de tous, pour la population de la province. Il a, en outre, à sa disposition un budget considérable.

"Il était donc anormal que le gouvernement n'eût jamais eu de représentant dans le Conseil. Comme le gouvernement est responsable au peuple de l'administration de toutes les branches du service public, [En core !] tant au point de vue des principes

que de la dépense, il importait que le gouvernement y fût représenté."

Oui, le budget mis à la disposition du Conseil est considérable et fort mal employé : témoin, entre autres choses, les dépenses énormes faites en faveur des écoles normales, pendant que l'on refuse une aide convenable aux Sœurs et aux Frères qui forment l'immense majorité des instituteurs et des institutrices du pays.

Mais il est faux de dire que le gouvernement n'a jamais eu de représentant dans le Conseil. Au contraire, il y est représenté par le surintendant qui est obligé de faire rapport au gouvernement.

Et même tous les membres du Conseil sont les représentants du pouvoir civil, de par la loi et de par la trop fameuse déclaration Mousseau qui les proclame *auxiliaires de l'Etat*. Il n'y avait donc aucun prétexte quelconque pour le gouvernement de ne faire représenter davantage au Conseil ; et cette nouvelle ingérence de la politique dans une chose qui, de droit, relève de l'autorité domestique et de l'autorité religieuse, ne nous donnera pas une meilleure administration financière.

Deux autres assertions de l'Electeur contre lesquelles nous devons protester : Ce journal affirme que le Conseil "composé d'hommes éminents sous tous les rapports offrait une sauvegarde complète au public."

Alors pourquoi cette innovation ?

Mais l'assertion de l'Electeur est aussi fautive que sa logique est boiteuse : Les Chauveau, les P. S. Murphy, les Jetté et les Ouimet, membres du conseil, ne constituent pas une sauvegarde, loin de là.

Ailleurs, l'Electeur parle des *calomnies* dont M. Mercier a été la victime. M. Mercier n'a pas été calomnié en ce qui regarde l'éducation ; car il avait certainement émis des principes erronés sur cette question vitale. On pouvait espérer qu'il y avait renoncé : L'Electeur fait l'impossible pour nous convaincre qu'il n'y renonce pas.

Un mot, en terminant, à l'adresse de cet excellent M. Chapais qui proteste contre cette nomination et qui termine ainsi son article :

"Nous avons hâte de voir ce que vont dire et penser de cela ceux qui réclament l'amoindrissement du contrôle de l'Etat dans les matières d'éducation."

Eh bien ! M. Chapais voit ce que nous en pensons par ce que nous en disons. Car nous avons l'habitude de dire ce que nous pensons : en quoi nous différons essentiellement de certains journalistes qui ne disent ce qu'ils pensent que lorsque cela ne peut pas nuire au parti.

Pendant des années nous avons combattu de toutes nos forces le principe détestable de l'Etat enseignant dont les progrès en notre province étaient évidents pour tout homme intelligent. Alors M. Chapais pensait certes, car il a trop lu Veillot et trop étudié les luttes scolaires en France pour ne point penser et penser juste sur cette question ; mais il ne parlait pas : Les bleus étaient au pouvoir. Aujourd'hui, les bleus ne sont plus au pouvoir, et aussitôt M. Chapais dit tout haut ce qu'il a dû toujours penser.

M. Chapais pense, sans aucun doute, que le libéralisme est un péché ; mais il ne le dit que lorsqu'il s'agit de combattre ses adversaires politiques. Voilà !

OVATION A UN FRANCO-MAÇON

On a fait dernièrement, à Knowlton, province de Québec, une démonstration publique en l'honneur de M. W. W. Lynch, député provincial du comté de Brome.

M. Lynch, nous l'avons répété bien des fois, est un franc-maçon notoire. Le *Masonic News*, de Montréal, l'a même proclamé l'une des *sommités* de la franc-maçonnerie en cette province.

Donc, vous me direz, ceux qui ont pris part à cette démonstration étaient tous des francs-maçons, des protestants, ou des libéraux déclarés et avancés.

C'est ce qui vous trompe, a ni lecteur : on voyait à cette fête bon nombre de gens qui seraient très surpris, très indignés et très insultés si vous leur disiez qu'ils sont autre chose que d'excellents et fervents catholiques ; qui ne voudraient jamais admettre qu'ils sont "misérablement entachés de libéralisme."

Le *Journal de Waterloo*, feuille rédigée par un homme qui a porté la soutane et qui a été soldat de Pie IX, M. J. A. Chagnon, nous donne un long et enthousiaste compte-rendu de cette ovation. Il commence par nous dire que "les habitants du beau comté de Brome ont droit d'être fiers du magnifique succès qu'a obtenu la démonstration qu'ils avaient préparée en l'honneur de leur intelligent et populaire député, l'honorable M. Lynch." Suit une description détaillée de la fête. L'une des inscriptions, d'après le *Journal*, se lisait comme suit : "The man we love to honor — l'homme à qui nous aimons à rendre honneur !"

N'oubliez pas que cet homme est un franc-maçon notoire, connu comme tel d'un bout du pays à l'autre.

Le *Journal* nous donne aussi une liste des principaux catholiques qui ont assisté à cette fête en l'honneur du F. Lynch. Ce sont, entre autres : M. L. O. Taillon, ancien premier ministre conservateur, et chef actuel de l'opposition provinciale soi-disant conservatrice ; M. Jean Blanchet, autre membre de l'ancien cabinet conservateur et membre de l'opposition soi-disant conservatrice ; les honorables MM. Starnes Laviolette, conseillers législatifs (le nom de ce dernier nous surprend et nous voulons croire à une méprise de la part du *Journal*) ; M. Joseph Tassé, rédacteur de la *catholique Minerve*, organe en chef du parti soi-disant conservateur ; M. A. O. T. Beauchemin, l'un des chefs conservateurs à Saint-Hyacinthe ; M. Ant. Audet, député fédéral du comté de Shefford, autre conservateur ; M. le Dr Frégeau, ancien député provincial du même comté, encore un bon conservateur ; et du menu fretin, tels qu'un rédacteur du *Monde* et des représentants d'autres journaux conservateurs que le *Journal* ne daigne pas nommer.

Plusieurs gros bonnets conservateurs, n'ayant pu assister à la fête, avaient envoyé des lettres d'excuses, entre autres ; Sir John A. Macdonald, chef du cabinet fédéral et représentant de la Grande Loge d'Angleterre auprès de la Grande Loge du Canada ; Sir Hector Langevin, et Sir A. P. Caron, ministres fédéraux et représentants de la catholique province de Québec dans le gouvernement central ; M. Thomas White, ministre fédéral et franc-maçon très en vue ; M. M. J. J. Ross, ancien premier ministre conservateur de la province de Québec ; M. P. J. O. Chauveau, ancien premier ministre

de notre province, ancien ministre de l'Instruction publique et actuellement membre du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Joli mélange n'est-ce pas ? Mais ce qui est souverainement triste, c'est le détail suivant que nous trouvons également dans le compte rendu du *Journal* :

"Deux adresses furent présentées à M. Lynch, l'une en français au nom des enfants de l'école catholique de Knowlton."

C'est en toutes lettres : Si vous ne pouvez pas nous en croire, voyez le *Journal de Waterloo* du 22 septembre, deuxième colonne de la deuxième page.

Nous entendons la réponse de nos adversaires : Mais c'était une démonstration purement politique, c'est l'homme politique et non le franc-maçon que nous avons voulu honorer.

D'abord, nous disons hardiment qu'une situation politique qui rend de telles choses possibles a grand besoin de réforme. Il est absolument contre nature que des catholiques fassent des ovations à un franc-maçon notoire sous quel que prétexte que ce soit.

Nous savons bien qu'il nous faut vivre au milieu des francs-maçons, qu'il nous faut venir en contact avec eux à chaque instant, qu'il nous est à peu près impossible de ne point avoir certaines relations d'affaires avec eux. Mais ces relations devraient être réduites au minimum. Quant à leur faire des ovations parce que ce sont des hommes politiques, c'est là, pour des catholiques, le comble de l'insanité.

Et si vous dites que c'était une démonstration purement politique, nous vous demandons de quel droit vous y avez mêlé des enfants ?

Pour justifier un peu la présence de ces enfants à votre réunion, vous devrez admettre que c'était une démonstration sociale faite en l'honneur de l'homme et non du politicien. Mais l'homme est franc-maçon ; et alors la présence de ces enfants catholiques est une honte dont vous devriez rougir jusqu'à la fin de vos jours.

Et l'homme politique, qu'a-t-il donc fait pour mériter cette ovation et la bourse considérable dont on lui a fait cadeau en cette circonstance ? Nous mettons le bleu le plus fanatique au défi de citer une seule œuvre tant soit peu importante, même au point de vue purement humain, que M. Lynch ait accomplie depuis qu'il est entré dans la politique.

D'après le *Journal*, M. Lynch aurait déclaré qu'il a "toujours eu foi dans les principes conservateurs." C'est là un mensonge, et le rédacteur du *Journal* ne peut l'ignorer. Car il est de notoriété publique, dans notre province, que M. Lynch s'est montré hostile au cabinet de Boucherville, le seul ministère que la province de Québec ait eu dont la prétention au titre de conservateur ne soit pas une moquerie. Il n'est devenu conservateur que sous le régime à jamais néfaste de M. Chapleau.

Écoutez encore le *Journal* faire l'éloge du député maçon :

"M. Lynch parla en français à ces enfants, et leur donna des conseils tels que le père de famille le plus chrétien et le plus catholique ne pourrait en donner de meilleurs. Il leur recommanda de bien écouter et aimer leurs parents, d'aimer leurs maîtres qui, à l'école, tiennent la place de ces parents, d'être fidèles à leur religion parce que c'est cette fidélité à la religion qui fait les bons citoyens, et d'honorer et d'aimer leurs prêtres."

Dire à des enfants catholiques qu'ils doivent rester fidèles à leur religion, non parce que cette religion est le seul moyen d'honorer et de servir Dieu comme Il veut être honoré et servi ; non parce que cette religion est la seule vraie et la seule qui conduise les âmes au ciel ; mais parce que c'est la religion qui fait les bons citoyens, c'est-à-dire des gens respectables qui n'ont pas trop de démêlés avec la police ; parler de la sorte à des enfants, c'est, d'après le *Journal de Waterloo* "donner des conseils tels que le père de famille le plus catholique ne pourrait en donner de meilleurs."

C'est ainsi que parlerait un père de famille catholique teinté de l'hérésie libérale, comme M. Chagnon peut s'en convaincre en lisant le chapitre VII du magnifique ouvrage de don Sarda : *Le libéralisme est un péché*. Nous lui conseillons fortement cette saine lecture : elle vaut mieux que le discours de n'importe quel franc-maçon, fût-il le plus conservateur du monde.

Comme il est possible que notre confrère n'ait pas ce beau livre sous la main, nous allons faire, à son intention et à l'intention des trop nombreux catholiques libéraux, bleus et rouges, qui pensent et parlent comme lui, les quelques extraits que voici :

"Si l'on considère l'intime essence du libéralisme dit catholique, ou, pour parler plus vulgairement, du catholicisme libéral, on voit que, selon toute probabilité, elle est due uniquement à une fausse interprétation de l'acte de foi. Les catholiques libéraux, si l'on en juge par leurs explications, font résider tout le motif de leur foi, non dans l'autorité de Dieu infiniment vrai et infailible qui a daigné nous révéler le seul chemin qui peut nous conduire à la béatitude surnaturelle ; mais dans la libre appréciation du jugement individuel, estimant telle croyance meilleure que toute autre. Le premier concept de la foi étant essentiellement naturaliste, il s'en suit que tout son développement successif dans l'individu et dans la société, doit l'être également. D'où il résulte que l'appréciation première et souvent exclusive que les catholiques libéraux font de l'Eglise porte sur les avantages de culture intellectuelle et de civilisation qu'elle procure aux peuples. Ils oublient et ne citent pour ainsi dire jamais sa fin première et surnaturelle qui est la glorification de Dieu et le salut des âmes. Plusieurs des apologies catholiques écrites à notre époque sont entachées de faiblesse par le fait de cette fausse conception. C'est à ce point que, si par malheur, le catholicisme avait été cause de quelque retard dans le progrès matériel des peuples, il ne serait plus, en bonne logique, aux yeux de ces hommes, ni une religion vraie, ni une religion louable."

"Et remarquons que cette hypothèse venant à se réaliser, et elle le peut—puisque la fidélité à cette même religion a certainement causé la ruine matérielle de familles et d'individus—la religion n'en resterait pas moins excellente et divine."

"Ce criterium est celui qui dirige la plume de la majeure partie des journalistes libéraux ; s'ils se lamentent sur la démolition d'un temple, ils ne signalent au lecteur que la profanation de l'art. S'ils plaident en faveur des ordres religieux, ils ne font valoir que les services rendus aux lettres par eux ; s'ils exaltent la sœur de charité, ce n'est qu'en considération des services humanitaires par lesquels elle adoucit les horreurs de la guerre ; s'ils admirent le culte, ce n'est qu'au point de vue de son éclat extérieur et de la poésie. De cette façon de louer les choses catholiques seulement pour leur grandeur, leur beauté, leur utilité, leur excellence matérielle, il découle, en bonne logique, que l'erreur a droit aux mêmes louanges quand elle y a droit aux mêmes titres, comme l'ont eu en apparence à certains moments quelques religions fausses."

("Le libéralisme est un péché." Pages 34, 36 et 37.)

Nous prions notre confrère de lire attentivement ces lignes et de nous dire ensuite si "le père de famille le plus catholique" ne pourrait pas parler de la religion de Jésus-Christ un peu mieux que le F. Lynch ?

Après ces choses graves et tristes, un incident comique pour finir. C'est encore le *Journal de Waterloo* qui parle :

"Nous ne pouvons terminer ce rapport bien imparfait (il y en a deux grandes colonnes) sans offrir des remerciements à M. J. M. Lefebvre qui a été pour beaucoup dans l'organisation de cette belle fête, et aussi à l'Hon. M. Lynch qui eut la gracieuseté, dans l'avant midi, de faire monter le représentant du *Journal* dans son carrosse, avec messieurs Michael Hackett et L. Buch, et de les conduire par les longs et capricieux méandres de la route qui traverse le parc Foster de part en part, afin de nous en faire admirer les beautés."

Un doute affreux nous tourmente : Le compte-rendu du *Journal* aurait-il été aussi long et aussi enthousiaste si le F. Lynch avait négligé cette petite promenade en voiture ?

LA PARESSE

Sous ce titre, nous trouvons dans l'*Etendard* du 15 septembre une reproduction qui a dû certainement échapper à l'attention du directeur de ce journal.

Dans cet écrit on parle scientifiquement (?) de la paresse, et la thèse que l'on veut établir, c'est que la paresse, au lieu d'être un péché, souvent mortel, serait tout bonnement une maladie physique, guérissable par des moyens purement naturels.

Nous n'hésitons pas à dire que cet écrit est très dangereux et absolument faux. Il n'a pu être inspiré que par le démon du matérialisme moderne qui cherche à convaincre les hommes qu'il n'y a pas de crimes et de criminels dans le monde, mais de simples maladies et des malades.

Pour les hommes qui écrivent sous la dictée de ce mauvais esprit, tout se réduit à une affaire de bosses sur le crâne et d'affections du cerveau : les meurtriers, les impudiques, les voleurs sont des monstres, non dans l'ordre moral, mais dans l'ordre physique. Sans telle prééminence sur l'occiput, sans telle pression sur le cervelet, ils auraient été de fort braves gens ; des saints même, si la nature leur avait donné telle autre bosse qui leur manque.

Il est facile de voir que ce système impie sape la religion par sa base même : la responsabilité des actes humains. Le bien et le mal, la vertu et le vice deviennent des mots vides de sens ; chimère aussi la vie future, où les hommes doivent recevoir la récompense de leurs actes bons ou mauvais.

Voici maintenant quelques extraits de l'article reproduit par l'*Etendard* :

"Cette question de paresse, un médecin vient de la traiter scientifiquement. Il estime qu'elle est le résultat d'un état morbide, et il l'appelle une "affection superficielle du système cérébro-spinal."

"C'est une théorie assez curieuse de considérer la paresse contraire aux instincts d'activité que nous tenons de la nature, comme une maladie. D'après ce système, au lieu de punir les paresseux dans les écoles, il faudrait les soigner."

"Le même médecin pense que la paresse, que l'on considère généralement comme un vice, doit être souvent attribué à un commencement d'hypocondrie. Ce serait, d'après lui, une "altération de la susceptibilité nerveuse."

Qu'il y ait des maladies cérébro-spinales qui réagissent sur les facultés de l'âme et paralysent plus ou moins la volonté, c'est très possible, même probable. Il est possible, aussi, que dans certains cas, la maladie soit assez forte pour enlever complètement la responsabilité. Mais ce sont nécessairement de rares exceptions qui ne justifient nullement la prétendue science humaine de déclarer que la paresse est une maladie et non un vice.

Comme nous l'enseigne le catéchisme, la paresse est un péché que nous devons combattre, non par des drogues, mais par la fréquentation des sacrements et par la prière. Pour les enfants, il faut ajouter quelquefois un peu de sirop de martinet.

Le Révérend M. Théberge [Tobie] ancien curé, décédé à Saint-Simon, diocèse de St-Germain de Rimouski, le 26 du courant était membre de la société d'une messe, Section provinciale.
Archevêché de Québec }
27 sept. 1887.

C. A. MAROIS, C. S.,
Secrétaire.

Le *Courrier fédéral*, publié à Ottawa nous apporte, à la date du 20 septembre, le récit circonstancié des exploits des gens des Gilmour dans le comté d'Ottawa lors de la récente élection : On avait tout simplement essayé d'enivrer les colons en vue de les acheter en bloc. Heureusement que le Père Paradis, qu'on avait cherché, par l'intrigue, à retenir à Ottawa, a pu remonter au près de ses colons à temps pour empêcher une partie du scandale. Malgré sa présence et ses exhortations, toutefois, la boisson a coulé à flots. Des poursuites ont été intentées contre ces fauteurs de désordre.

Nous voyons avec satisfaction que la Cour d'appel, composée des juges Dorion, Tessier, Baby, Cross et Church, a confirmé le jugement du juge Wurtelle qui donnait gain de cause au Père Paradis et aux colons d'Egan contre les Gilmour. On remarque que M. Cross et Church étaient contre la confirmation du jugement. M. le juge Church est franc-maçon.

L'*Electeur* annonce que la conférence interprovinciale se réunira à Québec dans la première quinzaine d'octobre. Le même journal ajoute que les premiers ministres de toutes les provinces, à part celui de l'Île du Prince Edouard, ont accepté l'invitation d'y prendre part.

NOS MELANGES

Nous avons commencé l'impression du premier volume de nos *Melanges*. Comme le tirage sera limité, ceux qui voudront se procurer cet ouvrage voudront bien nous envoyer leur bulletin de souscription sans délai. La première série se composera de six ou sept volumes, format in-8 ; chaque volume aura 400 pages environ. Prix : une piastre le volume, payable sur livraison.

GILMOUR-PARADIS

LITRES IMPORTANTES

On lit dans le *Canadien* du 13 septembre 1887 :

Le Père Paradis après avoir reçu les démentis les plus formels de tous les membres du cabinet Ross, est invité à accepter celui que nous publions aujourd'hui.

UN DÉMENTI

Nous donnons un démenti formel à la déclaration qui a été faite, par le Père Paradis "qu'il a été approché quatre fois de la part des Gilmour avec des propositions de règlement." Si telles propositions avaient été faites, elles l'eussent été complètement en dehors de notre autorisation. D'un autre côté nous avons été plusieurs fois approchés par des émissaires ecclésiastiques et laïques dans son intérêt (*in his behalf*).

"GILMOUR ET CIE."

Ottawa 19 sept. 1887.

A. Rochon, Ecr. M. P. P. Hull

CHER MONSIEUR ET AMI.

J'arrive de ma mission de Montérif et j'apprends que les démentis sont à l'ordre du jour. Je m'en fais servir de droite et de gauche par nos véridiques adversaires, qui, cependant, n'ont pas encore apporté la plus petite preuve à l'appui de leurs bruyantes dénégations.

Si je n'ai répondu déjà aux insolents défi que semble encourager mon silence, ce n'est pas à défaut d'arguments ; mais tout simplement parce que j'ai autre chose à faire que de me tenir à l'affût de toutes les platitudes que M. Tarte et ses amis font circuler dans la presse officielle du pays.

Je connais des braves qui ont toujours un article de prêt quand ils savent que je fais une absence de huit jours vers mes missions. Différé n'est pas perdu.

Je persiste donc à affirmer ce que j'ai avancé déjà, savoir :

Que les MM. Gilmour m'ont fait approcher trois ou quatre fois, au moins pour solliciter un arrangement que nous avons jugé à propos de refuser. Dieu merci ! nous n'en sommes pas réduits au " *pro victis*."

Quant à la prétention des MM. Gilmour que nous les aurions fait aborder " *in my behalf*," elle est plus ridicule encore, et bien peu en harmonie d'ailleurs avec l'entêtement que l'on me reproche.

En face, donc, de cette circulation de démentis, je viens vous prier, mon cher monsieur Rochon, de vouloir bien produire les preuves que vous avez en main pour démontrer la vérité de ce que je soutiens et faire voir une fois de plus au public intelligent quel est ce lui qui a menti !

De mon côté, je défie de nouveau les MM. Gilmour et leur véridique ami du *Canadien* de nommer un seul homme, ecclésiastique ou laïque que j'aurais autorisé à approcher les MM. Gilmour en mon nom.

S'ils ont des noms qu'ils les donnent..... nous sommes prêts à produire les nôtres.

Votre etc.

C. A. M. PARADIS, PTRE O. M. I. missionnaire.

Hull, 19 septembre, 1887.

Rév. C. A. M. Paradis, O. M. I.

Ottawa,

Cher Monsieur,

Je viens de recevoir votre lettre par laquelle vous me demandez si j'ai été approché

de la part des MM. Gilmour pour régler les causes en litige entre ces derniers d'une part, et vous et vos colons d'Egan de l'autre.

Ayant été absent pendant plusieurs semaines, je n'ai pas eu l'occasion de voir dans les journaux les démentis auxquels vous faites allusion.

Si, comme vous le dites, les MM. Gilmour nient les faits que vous soutenez, je crois de mon côté, qu'il est de mon devoir en tant que votre avocat, de rétablir la vérité des faits tels qu'ils sont en ma connaissance personnelle. Je puis donc vous rendre le témoignage que les MM. Gilmour m'ont fait approcher plusieurs fois pour obtenir un arrangement au sujet de vos affaires.

Après beaucoup de pourparlers, nous n'avons pu tomber d'accord. Des écrits ont même été échangés entre nous à ce sujet, j'en ai ici les records.

J'ai de plus été approché dans le même but d'arrangement par un commerçant de bois, ami des MM. Gilmour, homme digne de foi qui s'est présenté à moi comme envoyé des MM. Gilmour. Le résultat a encore été le même.

Pas plus tard que le huit du présent mois, M. John Gilmour, me faisait mander par M. Edouard Landry, commerçant de la ville de Hull, si je voulais fixer un jour et un endroit pour leur permettre à lui et à son frère Allan, de me rencontrer afin de régler vos affaires, à la condition cependant que vous "le R. P. Paradis" n'assistiez pas à l'entrevue.

Toutes ces démarches de la part de MM. Gilmour me semblent honorables et je suis surpris que ces Messieurs nient la chose, s'il est vrai toutefois que ce soient eux-mêmes qui la nient.

Bien à vous.

A. ROCHON.

Avocat des colons d'Egan.

Le Rév. Père Paradis invite M. Tarte à recevoir ces nouveaux démentis en attendant les autres.

LA FETE DES VAUTOURS

On écrit de Constantine, Afrique, au *So leil du midi* :

Chaque année une fête singulière dont l'origine est confuse, a lieu au mois d'août, sur les sommets de Sidi-Meid, près de Constantine.

Trois ou quatre jours avant de la fête, on prépare les voies, c'est-à-dire que des femmes vont amadouer les vautours, aigles et les nombreux spécimens de gypaètes qui tournoient autour de Constantine, en leur jetant des quartiers de viande.

Le jour venu, tous les nègres et abyssins de notre ville partent de bonne heure, et vont s'installer sur les crêtes rocheuses, en plein soleil, et jouent de leurs instruments de musique, du tambourin, etc., buvant, fumant, chantant, pendant que les gypaètes, attirés par les libéralités des journées précédentes, lancent des cris stridents en volant sur les têtes des banquetteurs.

A midi précis, se dresse le couvert des vautours : d'énormes quartiers de moutons, boues et chèvres, sont placés sur une seule ligne.

Puis les nègres s'écartent un peu.

Aussitôt la troupe vorace s'abat avec un bruit formidable d'ailes et de cris sur la proie offerte. Des luttes s'engagent entre les vautours aux prises sur les mêmes mor-

Pendant ce temps, la foule danse en chantant. C'est un charivari infernal.

Et cela dure ainsi jusqu'au soir.

Mais c'est en vain que vous questionnez un des nègres sur le caractère de cette fête étrange.

Il ne donne aucune réponse.

"Le libéralisme est un péché"

M. le Rédacteur de la *Vérité*,

Annoncé depuis longtemps, objet de bien des clameurs en Europe ce livre nous est enfin parvenu. Il est à la hauteur de sa renommée, c'est dire qu'il mérite d'être approfondi par tous ceux qui s'intéressent aux grandes questions religieuses et sociales de notre époque. C'est une mine véritable, c'est un arsenal où les catholiques militants, journalistes, politiques, hommes instruits en général puiseront avec le plus grand profit. C'est le thermomètre désiré qui permettra à l'observateur de bonne foi de mesurer à quel point les idées de 89 ont envahi nos populations ; c'est le verre grossissant qui fera découvrir le microbe infectant jusque sur le parvis du temple. Pour les abonnés de votre journal le livre de Don Félix Sarda sera de plus l'éclatante justification de l'œuvre à laquelle ils collaborent par leurs encouragements.

Oui, M. le rédacteur, l'ouvrage, "Le libéralisme est un péché" sera tout cela. Il contient ce qu'il faut, il est revêtu des garanties nécessaires, et il arrive au moment providentiel. Au cachet exceptionnel d'autorité il joint le rare mérite de s'adresser à une société qui a évidemment plus d'un point d'analogie avec la nôtre ; il répond aux sophismes les plus accrédités dans un certain camp, dans ce style familier qui n'exclut pas la vigueur, sous cette forme concise et pratique qui le rend agréable et facile à consulter.

Vous me permettrez, M. le rédacteur, à l'appui de mes assertions, de faire un certain nombre de citations.

1^o Autorité exceptionnelle du livre. "Le libéralisme est un péché."

Trois années entières se sont déjà écoulées depuis qu'est paru en Espagne l'ouvrage de Don Félix Sarda y Salvany, docteur en théologie, prêtre du diocèse de Barcelone et directeur du journal *La Revista popular*. Autant ce livre fut accueilli avec contentement par les véritables fidèles autant il souleva les colères de ceux que Don Sarda désigne sous le nom pittoresque de méfis. Toutes les arguties proférées par ces derniers furent amassées dans une brochure par Don Célestin de Pazos, chanoine du diocèse de Vich, et livre et brochure furent déferés au tribunal de l'Index.

Or voici quel fut le jugement de cette congrégation la plus importante de Rome, celle chargée d'une manière plus spéciale de surveiller la pureté de la foi :

A l'illustrissime et Révérendissime Monseigneur Jacques Catala y Albosa Evêque de Barcelone.

Excellentissime Seigneur,

La Sacré-Congrégation de l'Index a reçu la dénonciation qui lui a été faite de l'opuscule qui a pour titre : *Le libéralisme est un péché*, et pour auteur Don Félix Sarda y Salvany, prêtre de votre diocèse, dénonciation qui a été renouvelée en même temps qu'on dénonçait un autre opuscule qui a pour titre : *Le procès de l'Intégrisme*, c'est à dire *Refutation des erreurs contenues dans l'opuscule* : *Le libéralisme est un péché* ; l'auteur de ce

second opuscule est Don de Pazos, chanoine du diocèse de Vich.

C'est pourquoi la dite Sacré-Congrégation a soigneusement examiné l'un et l'autre opuscule, avec les observations qu'ils avaient suscitées. Or, dans le premier, non seulement elle n'a rien trouvé qui soit contraire à la saine doctrine, mais son auteur Don Félix Sarda mérite d'être loué, parce qu'il expose et défend la saine doctrine sur le sujet dont il s'agit, par des arguments solides, développés avec ordre et clarté, sans nulle attaque à qui que ce soit.

Mais ce n'est pas le même jugement qui a été porté sur l'autre opuscule, publié par Don de Pazos ; en effet il a besoin, pour le fond, de quelques corrections et, en outre, on ne peut approuver la façon de parler injurieuse dont l'auteur se sert beaucoup plus contre la personne de Don Sarda que contre les erreurs qu'il suppose exister dans son opuscule.

Aussi la Sacré-Congrégation a-t-elle ordonné que D. de Pazos, averti par son propre ordinaire, retire, autant que faire se peut, les exemplaires de son susdit opuscule et qu'à l'avenir, s'il survient quelque discussion au sujet des controverses qui pourraient surgir, il s'abstienne de toutes paroles injurieuses contre les personnes, selon que le prescrit la vraie charité chrétienne ; d'autant plus que, si notre Très Saint Père le Pape Léon XIII recommande beaucoup de pourchasser les erreurs, il n'aime cependant ni n'approuve les injures proférées contre les personnes, surtout lorsque ces personnes sont éminentes par la doctrine et la piété.

En vous communiquant cela par ordre de la Sacré-Congrégation de l'Index, afin que vous puissiez le faire savoir à votre illustre diocésain D. Sarda, pour la tranquillité de son esprit, je demande à Dieu pour vous tout bonheur et toute prospérité, et je me dis, avec le parfait témoignage de mon respect.

De Votre Grandeur,

Le très dévoué serviteur,

FR. IÉROME SACCHERI, O. S. D.

Secrétaire S. O. Index.

Cette double victoire, approbation de l'ouvrage et condamnation de l'attaque, donnait au livre de Don Sarda une importance qui franchissait les Pyrénées. Il fallait le traduire ; une dame éminente, Madame la marquise de Tristany, aidée de deux religieux distingués par leur savoir, se chargea de la partie française, avec l'approbation de l'auteur.

L'édition française est suivie d'une lettre collective des évêques de l'Equateur sur le même sujet. Ce document magistral donne à la doctrine de l'auteur un nouveau relief et une autorité encore plus grande, si tant est que ce soit possible.

ABONNE.

HYGIENE DES YEUX

Pour conserver sa vue, il est urgent d'éviter de fixer ses regards sur des objets difficiles à distinguer lorsque la lumière n'est pas suffisante.

On a vu des hommes qui se faisaient un jeu de regarder fixement le soleil, perdre instantanément la vue.

Il est nécessaire de se rappeler que les couleurs qui reposent le nerf optique sont le bleu et le vert.

Le manque de nourriture fait un pernicieux effet sur la vue.

Il est rare que les ivrognes aient de bons yeux.

CONFESSIONS

— D'UN —

EX-LIBRE-PENSEUR

— PAR —

LEO TAXIL

Suite

VIII

LES MENSONGES

Ces messieurs me firent les propositions les plus brillantes. Ils m'offrirent la rédaction en chef du journal, avec de très beaux appointements ; tout le personnel des collaborateurs serait renouvelé au gré de mes désirs ; vingt mille francs du capital en caisse devaient servir à lancer de nouveau la feuille, et les cent mille francs restants devenaient ma propriété au bout d'un an de succès constaté. C'était là une prime on ne peut plus engageante. Au surplus, je ne contractais pas l'obligation de me consacrer exclusivement au *Petit Eclair* ; je pouvais continuer à diriger l'*Anti-Clérical* et à écrire des brochures et des volumes pour la librairie de la rue des Ecoles.

J'acceptai, et le traité fut immédiatement signé. M. de L... l'approuva et me remit les cent mille francs d'actions, représentant la moitié du capital du journal. Afin que ces actions pussent, au bout d'un an, être converties en espèces, il me fallait donc faire réussir la feuille à n'importe quel prix.

Je commençai pour donner au journal un titre caractérisant sa ligne politique : *Le Midi Républicain*. Puis, je partis pour Montpellier, emmenant trois de mes collaborateurs habituels.

L'un d'eux se chargea du feuilleton, qui devait être inédit et à grand scandale.

Ce fut ainsi que me vint l'idée d'utiliser les obscurs libelles recueillis en Suisse et calomniant la mémoire de Pie IX. C'est donc bien moi qui ai fourni la pensée, sinon la rédaction, de cet execrable roman dont je rougis aujourd'hui d'écrire le titre.

La moralité étant la vertu souveraine d'un pape, il fallait donc représenter le pontife défunt comme un homme perdu de débauches. C'est pourquoi le roman diffamateur fut intitulé : *les Amours Secrètes de Pie IX*.

Mais ce n'était pas tout. Il s'agissait, pour donner plus de saveur à l'œuvre, d'inventer un curé Meslier quelconque. Nous créâmes donc de toutes pièces un imaginaire camérier secret du pape, à qui fut donné le nom de Carlo Sébastiano Volpi, et le roman parut avec cette signature apocryphe. Même, j'écrivis une lettre du prétendu camérier, laquelle fut publiée en guise de préface et contribua à mieux duper le public. Ce fut là, du reste, toute ma collaboration. On le voit, si je ne suis pas l'auteur du roman, c'est bien moi qui doit en assumer la plus grande res-

ponsabilité, devant l'opinion publique si indignement trompée. Je n'ai aucune excuse : l'idée-mère est mienne, toute la boue des anecdotes menteuses, que l'auteur délaya en inventant à son tour des personnalités et des aventures, a été ramassée et fournie par moi.

J'étais parvenu à mes fins. Le scandale du feuilleton attira l'attention sur le journal. Je soutenais sa vogue, avec mes autres collaborateurs, en publiant mille articles, tous remarquable par leur extrême violence. Un service télégraphique de premier ordre avait été organisé, d'autre part ; le *Midi Républicain* prit rapidement place au milieu des journaux les mieux informés de la province. Au bout de quinze jours, son débit quotidien était de vingt-six à vingt-sept mille exemplaires.

L'apparition de cette feuille avait été saluée par deux des chefs de la démocratie française.

Victor Hugo avait écrit ceci à la rédaction :

Paris, 20 avril 1881.

Je suis avec vous, chers confrères.

Je suis avec tous ceux qui tournent la jeunesse vers la lumière et la France vers la liberté.

VICTOR HUGO

Louis Blanc m'avait adressé la lettre suivante :

Paris, 18 avril 1881

Mon cher confrère,

J'apprends avec grand plaisir que vous allez fonder à Montpellier, sous le titre de *Midi Républicain*, un journal ayant pour but l'union des républicains contre le cléricalisme et l'étude des problèmes sociaux.

A une œuvre ainsi définie toutes mes sympathies sont acquises.

Courage !

Recevez l'assurance de mon dévouement fraternel.

LOUIS BLANC

Bref, le succès dépassa toutes les espérances des propriétaires du journal. Les imprimeurs étaient dans la jubilation ; le bailleur de fonds commençait à recouvrer les sommes que le *Petit Eclair* lui avait fait perdre.

Quant aux catholiques du Languedoc, je n'ai pas besoin de dire quelle fut leur indignation. Mais il est nécessaire que je rende hommage à leur conduite en cette circonstance : leur attitude fut des plus résolues. Les personnes pieuses de l'Hérault, notamment, bondirent sous l'outrage ; chacun se sentait atteint par ces insultes calomnieuses adressées à une mémoire vénérée. En moins de trois semaines, une protestation des dames du diocèse de Montpellier fut couverte de plus de deux mille signatures.

Au fond, MM. Firmin et Caribou n'étaient que des commerçants : ils ne s'occupaient que de la partie matérielle du journal. Aucune haine personnelle ne les animait contre l'Eglise.

Quand ils virent les protestations soulevées par le roman, ils me prièrent de le supprimer. La vogue était désormais acquise au *Midi Républicain*, que beaucoup appréciaient comme feuille de nouvelles et dont les articles ordinaires étaient goûtés.

J'ai le devoir de faire cette déclaration à la décharge des propriétaires du journal. Au moment où MM. Firmin et Caribou et M. de L... me demandèrent instamment de ne plus publier le feuilleton diffamatoire, ils obéissaient à la pression de l'opinion publique révoltée.

Quant à moi, j'étais aveugle. Ma rage contre la religion était telle que je préférai lui sacrifier mes intérêts. Pour ne pas déplaire à ces messieurs, j'interrompis le roman ; je le fis recommencer dans l'*Anti-Clérical*, où j'étais seul maître, et je donnai ma démission de rédacteur en chef du *Midi Républicain*.

En recevant, déchiré en quatre morceaux, le papier notarié qui m'assurait une prime de cent mille francs au bout de quelques mois, MM. Firmin et Caribou furent plongés dans la plus profonde stupéfaction. Ils me savaient animé d'une fureur inouïe contre la papauté ; mais ils ne se doutaient pas que ce fût au point de me faire mettre le pied sur des avantages pécuniaires absolument exceptionnels.

Comme ma collaboration avait pour beaucoup contribué au succès du journal, ils me supplièrent de ne pas les abandonner ; ils me firent ressortir que le *Midi Républicain*, ayant sa vente désormais assise dans la région, était maintenant sûr d'un magnifique avenir ; ils me représentèrent combien il était possible de le rédiger sans tomber dans des excès ; ils employèrent, enfin, tous leurs efforts à me retenu. Je refusai de revenir sur ma décision, et je retournai pour toujours à Paris.

Ce fut vers le milieu de mai que le *Midi Républicain* interrompit le roman contre Pie IX. Deux mois et demi plus tard, le 30 juillet, MM. Firmin et Caribou étaient assignés avec moi par le neveu du Souverain Pontife. Devant le tribunal, ils déclarèrent avoir seulement prêté leurs presses à la publication ; en affirmant cela, ils disaient la pure vérité. Le vrai coupable, en cette affaire, je le répète, ce fut moi.

Au surplus, j'utilisai, à mon tour, personnellement les pamphlets dont j'avais fait provision en Suisse. Après le roman, écrit par un ami sous le masque du prétendu camérier Volpi, je donnai au public trois volumes, intitulés *Pie XI devant l'histoire* ; dans cet ouvrage, je m'acharnai surtout contre le saint-père en tant que chef de la religion et homme politique ; les calomnies relatives à la question des mœurs étaient résumées en quelques pages.

On m'a souvent demandé de publier le nom de l'auteur des *Amours Secrètes de Pie IX*. Je me suis toujours refusé à le faire, cet auteur m'ayant prié, alors qu'il était mon ami, de ne jamais imprimer son nom. Maintenant, cet homme s'est déclaré mon ennemi : ma conversion, ayant entraîné la fermeture de la Librairie Anti-Cléricale, l'a rendu furieux contre moi ; il ne me pardonne pas d'être indirectement cause de la suppression d'une maison, qui, en quatre années, lui versa environ soixante mille francs. Mais cette animosité ne justifierait pas une indiscretion qui, en somme, est sans aucune utilité. C'est l'œuvre elle-même qui est mau-

vaise ; c'est elle qui doit être désavouée : qu'importe aux honnêtes gens que tel ou tel en ait été le rédacteur.

Du reste, tout le monde des lettres, on sait à quoi s'en tenir. Mon ancien complice, l'an dernier, se reconnut l'auteur du roman infâme devant un proche parent de M. Henri Fouquier, et le *XIXe Siècle*, ne se croyant pas tenu à taire cette confidence, nomma l'écrivain, en donnant sur lui les plus minutieux renseignements.

Mais en voilà assez sur cette honte.

Je passe, sans transition, à une autre série de mensonges : après les calomnies écrites, j'en viens aux mensonges parlés.

Les sociétés de libre-pensée me demandaient souvent de venir faire dans leur ville une conférence publique ; ces manifestations mettaient en relief les groupes anti-cléricaux et leur fournissaient l'occasion de se livrer à une active propagande.

J'acceptais chaque fois que je le pouvais sans grand dérangement.

Mon sujet favori de déclamation irréligieuse était celui-ci : *les Crimes de l'Inquisition*. J'avais composé, sur ce thème, un long discours, qui, s'allongeant ou se rétrécissant à volonté, durait de quarante-cinq minutes à deux heures, suivant les dispositions de l'auditoire.

J'avais mis à contribution tous les pamphlétaires protestants des deux derniers siècles, qui, on le sait, chargent l'Ordre de Saint Dominique de mille scélératesses impossibles.

Il est avéré, — pour ne citer qu'un fait, — que Gallilée ne reçut jamais une chiquenaque. Néanmoins, de ce que sa fameuse découverte de la rotondité de la terre fut discutée, les ennemis de l'Eglise ont conclu que le savant avait été mis à la torture.

Avec quel empressement j'avais recueilli ce mensonge ! avec quel luxe de phrases indignées, je m'en faisais le colporteur !

Mais mon héros était Giordano Bruno, le moine apostat du seizième siècle.

J'avais dressé, d'après plusieurs dictionnaires encyclopédiques, la nomenclature de tous les procédés de torture employés par la barbarie du moyen âge, et je dépeignais le martyre de Bruno, en le donnant comme ayant subi, les uns après les autres, les divers tourments usités en ces temps arriérés. Je multipliai ainsi les descriptions ; l'assistance qui m'écoutait poussait des cris d'horreur. Il y avait de quoi : un seul des supplices, auxquels, selon mon récit, avait été soumis Bruno, aurait suffi pour le tuer dix fois.

(A suivre)

L'ARMÉE DU SALUT

ET

M. LE RECORDEUR DÉRÉ

M. Déré, *recordeur* ou juge municipal de Québec, vient de condamner un certain Napoléon Wagner à \$40 d'amende et aux frais du procès, ou à deux mois de prison, pour avoir jeté des pierres à l'armée du salut pendant que cette association scandaleuse et grotesque parait dans les rues de notre ville.

Si la preuve a été établie que le nommé Wagner a vraiment jeté des pierres sans être en cas de légitime défense, nous n'avons absolument rien à dire contre la sentence. Au contraire, nous l'approuvons ; car l'ordre veut qu'un abus, quelque grave qu'il puisse être, ne soit pas supprimé par un autre abus. La loi de Lynch, c'est-à-dire l'administration de la justice criminelle par la foule, ne saurait être tolérée que dans les endroits où il n'existe absolument aucun tribunal, aucune autorité civile capable de se faire respecter.

Si M. Déré s'était contenté de condamner Wagner pour de semblables motifs, nous n'aurions eu rien à dire. Mais il a cru de voir profiter de l'occasion pour lire au public et faire imprimer dans le *Canadien*, l'*Événement* et le *Chronicle* un jugement très élaboré où il traite à fond la question de savoir si l'armée du salut est, ou n'est pas, ce que les Anglais appellent *a public nuisance*. C'est là un hors d'œuvre.

M. Déré admet lui-même que la question de savoir si l'armée du salut est illégale et constitue *a public nuisance* "ne se présente pas nécessairement en cette cause"; que le défendeur aurait pu être condamné "supposant même que l'armée du salut aurait agi illégalement." C'est là de la saine jurisprudence : une illégalité ne justifie pas une autre illégalité. Mais pourquoi M. Déré, puisqu'il avoue lui-même qu'il n'avait pas à se prononcer sur la légalité ou l'illégalité de l'armée du salut, s'est-il lancé dans la discussion de cette question importante ? Pourquoi, surtout, l'a-t-il tranchée en faveur de cette horde de saltimbanques, et contre le gros bon sens, contre l'ordre public ? Nul ne saurait le dire, si ce n'est M. Déré lui-même.

M. Déré, s'appuyant sur des précédents anglais — O ! amour du précédent, quelles sottises ne fais-tu pas commettre ! — prétend établir la proposition suivante :

" Dans ce pays le droit d'association est pour ainsi dire absolue, et toute association dont le but est *bon en soi* ne peut être considérée comme illégale : jusqu'à preuve du contraire, je dois supposer que le but que poursuit l'Armée du Salut est bon, et que pour cela elle constitue une association légale. D'un autre côté, je ne connais aucune loi défendant une procession du genre de celles faites par l'Armée du Salut si l'on ne peut établir que telle procession a pour but de troubler la paix publique et que ceux qui la composent emploient des moyens tumultueux pour arriver à leur fin. "

Nous n'admettons pas le raisonnement de M. Déré, parce que nous n'admettons pas que le magistrat, dans l'exercice de ses fonctions, doive se dépouiller du gros bon sens que reçoit tout homme venant en ce monde pour suivre aveuglément les bêtises des autres.

Dans un pays comme le nôtre, nous le savons, et nous l'avons proclamé à satiété, il faut la tolérance civile des différents cultes (c'est une triste nécessité imposée par le

malheur des temps) ; mais à la condition, toutefois, que ces prétendus cultes ne troublent pas l'ordre public.

L'Eglise catholique ne trouble jamais l'ordre public ; et les catholiques de cette province, qui sont en très grande majorité, ont le droit incontestable d'exiger que les différentes sectes qui veulent s'implanter dans le pays observent strictement la même règle. C'est élémentaire.

Que l'armée du salut reste dans son local, qu'elle s'y livre à toutes les singeries imaginables, étant donné notre état de société, l'autorité civile n'aura rien à y voir, pourvu que la moralité publique n'ait pas à souffrir de ces réunions.

Mais que cette bande de fanatiques envahisse nos rues à toute heure de jour et de la nuit, qu'elle nous assourdisse sans cesse de ses cacophonies vocales et instrumentales, qu'elle soit un sujet de scandale pour nos jeunes gens par sa grossière promiscuité, voilà ce que l'on ne saurait tolérer même ici où l'on tolère tant de choses intolérables.

M. Déré suppose que le but de l'armée du salut est bon. C'est une supposition purement gratuite qui ne s'appuie sur aucun signe extérieur. Tout, au contraire, fait supposer que le but est mauvais ; car des femmes qui violent ouvertement et à chaque instant la modestie chrétienne peuvent difficilement avoir un bon but.

Du reste, ni M. Déré, ni le public, ni nous n'avons à nous occuper du but que ces personnes peuvent avoir. Jugeons leurs actes. Elles peuvent ne pas avoir pour but de troubler la paix publique, mais, de fait, elles la troublent. Car leurs processions sont, par leur nature même, une source de désordres publics ; elles gênent la circulation ; elles peuvent causer de très graves accidents en faisant peur aux chevaux, et elles causent nécessairement des attroupements disgracieux dans les rues.

Vous avez beau dire que les gens ne devraient pas faire attention à elles, vous ne changerez pas la nature humaine. Et tant que la nature humaine sera ce qu'elle est, chaque fois qu'une vingtaine d'hommes et de femmes parcourront les rues en chantant, en criant et agitant des tambours de basque, vous aurez de toute nécessité des rassemblements tumultueux qui finiront souvent par des rixes.

Il doit y avoir une loi quelconque qui nous protège contre de tels désordres. S'il n'en existe pas, M. Déré, au lieu de faire des dissertations sur les précédents anglais, devrait être le premier à demander une législation qui permette à la ville de Québec de faire cesser les charivaris de l'armée du salut.

DEUX NUMÉROS DU COURRIER

M. Chapais discute avec M. Trudel de l'*Étendard*, et quand M. Chapais discute, il monte sur ses grands chevaux. Citons : les italiques sont du *Courrier*.

" Nos lecteurs ne s'attendent pas, sans doute, à nous voir discuter avec M. Trudel notre valeur morale et intellectuelle. Personne, hélas ! ne sent plus péniblement que nous-même par combien d'endroits nous sommes court. Mais si peu que nous soyons, nous serions coupable d'ingratitude noire envers la Providence, si nous ne nous reconnaissons qu'elle nous a donné au moins ce qu'il faut, *moralement et intellectuellement*, pour regarder bien en face, monsieur François Xavier-Anseime Trudel, journaliste pe-

sant et balourd, spéculateur déconfit et ambitieux morfondu. "

Il s'agit de ces lignes une suffisance qui fait peine. *Moralement et intellectuellement* M. Chapais peut valoir beaucoup, mais mieux vaudrait laisser aux autres le soin de juger.

Puis, quand on est si fort, pourquoi rabacher les clichés de ce Cyprien que le *Courrier* conspuait jadis de sa phrase solennelle, " Régalons nous encore, dit M. Chapais, de la prose trudelique. " *Prose trudelique ! Nos penchants naturels, nos études, nos habitudes* ne nous permettent peut-être pas de parler *pertinamment*, cependant nous dirons que ce terme, tout spirituel et délicat qu'il soit, a au moins le tort d'être réchauffé.

Citons encore :

" Pendant deux ans il a encombré les colonnes de l'*Étendard* des articles du *Courrier* qui fléchissaient sous tant d'honneur. Il a promené ses ciseaux flatteurs à travers notre prose sans défense, pour en orner les lambris de son donjon sénatorial. Après nous avoir vu à l'œuvre, quelques mois avant l'exécution de ce pauvre Riel, il nous a décerné ce mirifique certificat :

" Pour répondre à l'explosion d'outrages que viennent de lancer, à la face des Canadiens-Français, nombre de journaux de langue anglaise, il nous fallait un interprète digne de la grande cause nationale que nous défendons. Or cet interprète, le Canada français le possède dans la personne de notre distingué confrère du *Courrier du Canada*.

" Monsieur Chapais nous a déjà accoutumés à ces fières et nobles revendications, soit qu'il les ait fait entendre pour affirmer les droits de la vérité religieuse, sociale et politique, soit que ce soient nos droits nationaux qui en aient nécessité l'expression. Sa vaillante plume si française, si finement taillée, si noblement inspirée, est digne à tous les points de vue d'être l'interprète de nos sentiments et nous sommes heureux de l'accepter comme telle. "

Le jour, où M. Trudel écrivait ces lignes il s'est étrangement mépris. Hélas il ne fut pas le seul à se méprendre ! Quand, jeune encore, porteur d'un nom connu, M. Chapais fit ses premiers pas dans le monde, quand il discourait sur le grand journaliste français, qu'il prononçait ces conférences où vibrail l'accent patriotique et religieux, les catholiques battaient des mains. On crut que M. Chapais portait en sa poitrine le cœur d'un homme. Illusion ! Le premier écueil le vit trébucher. L'admirateur de Louis Veuillot a bien vite fait place au complaisant apologiste des faiblesses du pouvoir. Aujourd'hui, se vateur docile, M. Chapais traîne, par les sentiers battus, les chaînes de l'aveugle esprit de parti, laissant aux épines de la route les lambeaux de sa réputation d'autrefois. Découvre-t-il une faute réelle chez l'adversaire, il bat les ailes comme un coq de bonne race, gonfle la voix et invite à la curée tous les cochelets du canton ; si l'injustice vient du parti, il devient muet et descend du perron ; il contient mal son ire en face du bien qui ne porte pas l'étiquette favorite.

Pourtant, il ose parler encore d'indépendance, et le 21 du mois dernier son journal commet les lignes suivantes :

" Le gouvernement Ross est tombé. Le cabinet Mercier est monté au pouvoir. Si la direction du *Courrier* eût voulu saluer le soleil levant, et mettre un peu son drapeau dans sa poche, notre établissement pouvait, comme d'autres, avoir sa part de patronage. Nous avons refusé, comme c'était notre devoir d'honneur.

" Donc la rédaction du *Courrier du Canada* était indépendante du patronage provincial, puisque nous sommes aujourd'hui carrément dans l'opposition. "

Voilà un donc qui fait rêver. Il fallait choisir entre deux crèches. M. Chapais, au lieu de chercher à gruger, comme le *Daily Telegraph*, aux deux à la fois, a vaillamment gardé son poste à celle qui promettait le plus. Et il ose en tirer gloire ! Beau trait d'indépendance, en vérité, et qui cadre bien avec son drapeau.

Ah ! parlons-en de ce drapeau que M. Chapais ne garde pas en poche. Est-il bien autre que celui du franc-maçon Sir John, que celui des loges orangistes ? N'est-ce pas lui qui couvre les persécutions d'Egan et qui flotte sanglant au gibet de Régina ?

Malgré tout, la cote du *Courrier* n'est pas à la hausse, M. Chapais l'affirme.

" Quant au patronage fédéral, qu'on ouvre les Comptes Publics et ceux de l'Auditeur ; il est nul, ou à peu près, pour le *Courrier du Canada*. Et ce ne sont pas quelques misérables annonces qui nous eussent empêché de passer à gauche si M. Laurier eût pris le pouvoir. Nous avons donc été, et nous sommes encore parfaitement à l'aise, sous ce rapport.

" L'article de l'*Étendard* nous fournit l'occasion de dire ces choses nettement, et nous sommes heureux d'en profiter.

" Non, non, l'*Étendard* n'est pas dans une position que celle de ses confrères flétris par lui, tant de fois, du titre infamant de reptiles. "

Tant d'indépendance et si peu de patronage ! Pourtant, au dire de dame Rumeur, il était compris dans certains quartiers que le nom de M. Chapais et le salaire de circonstance devaient agir comme les pilules de Tucker sur les entrailles ministérielles.

De grâce, M. Chapais, ne vous vantez donc pas de ne pas soutenir plus. Il est cruel de repandre le vinaigre de l'ironie sur les déceptions de votre propriétaire.

Vous comparez l'indépendance de votre attitude à celle de l'*Étendard*. L'*Étendard*, dès sa naissance, a su faire d'amères représentations au parti de ses préférences. Il n'a guère hésité à l'abandonner quand il a jugé comble la mesure de ses iniquités. Il a su vivre dans l'opposition, et on peut juger par ses accents d'aujourd'hui qu'il n'est guère inféodé au parti qui vient de triompher. Montrez nous donc, M. Chapais, quand votre journal a hésité de chanter les louanges des maîtres qui payaient. En vérité ce n'est pas votre journal qui sortira le moins meurtri de cette discussion.

NOUVELLES GÉNÉRALES

M. Wm. O'Brien, l'agitateur irlandais arrêté dernièrement à Mitchellstown, a été condamné à trois mois de prison. Il y aura appel.

On annonce la mort de Mgr Maréchal, évêque nouvellement nommé de Laval, France.

On annonce que l'honorable M. Garneau, commissaire des Terres de la couronne, doit partir pour l'Europe le 6 octobre.

Une dépêche d'Abercrombie, Minnesota, États-Unis, à la date du 23 septembre, mande que le thermomètre [Fahrenheit] marquait, ce jour-là deux degrés seulement au-dessus du zéro ! Et après cela on parlera des rigueurs du climat de la province de Québec.

Le choléra fait de terribles ravages à Messine, Sicile. Le préfet de la ville est mort du fléau, et celui qui l'a remplacé

vient de succomber également. Les citoyens se réfugient dans les campagnes. Le 23 septembre, il y a eu 123 nouveaux cas et 62 décès.

Les inondations du Nil ont causé de grands dégâts dans la Haute Egypte.

A Brownsville, Texas, un cyclone a causé des pertes de propriété évaluées à \$1.000.000.

On signale des feux de forêts très dévastateurs dans le comté de Pontiac, aussi à Chateauguay, à Terrebonne et à Saint Jérôme. La ville de Montréal est tellement remplie de fumée qu'on a dû interrompre le service des bateaux aux environs.

Un soldat allemand a tiré trois coups de feu sur un parti de chasseurs français, qui se trouvaient sur le territoire français près de la frontière. Il a tué un piqueur et en a blessé un autre. Cet incident a causé une vive excitation en France.

AVIS

Avis est par le présent donné que les chèques dits " primes des pêcheurs " portant les Nos 3327 et 3328, payables à la Banque de Montréal, et émis par le Département des Pêcheries, à l'ordre de Elzéar et de Grégoire Tremblay, ont été soustraits aux propriétaires et qu'à l'avenir ils ne seront d'aucune valeur.

Etonnant, mais vrai

2000 verges de Oron valant 22 cts pour 12½ cts per verge.

Un lot de tapis de tapiserie valant 55 cts per verge pour 25 cts.

Tweed depuis 25 cts la verge en montant.

Velours depuis 20 cts la verge en montant.

Drap de pilot depuis 30 cts la verge [double largeur] en montant.

Tapiserie depuis 3 cts en montant.

10 doz. de vestes en laine valant \$1.75 pour 90 cts.

Un lot de couvre-pieds de couleurs à des prix semblables.

Un lot de flanel de couleur depuis 10 cts en montant.

1000 verges de drap de dame à des prix semblables.

Et toutes les autres marchandises offertes à des prix semblables. Ceci consiste qu'une petite quantité du fonds de commerce qui sera offert au public.

Voir à vos intérêts avant tout.

THOMAS McCORD

No. 91 RUE ST-JOSEPH,
ST-ROCH.

LIBRAIRIE ST - ROCH

Vin de messe, cierges, hostie, et
veillouse

A vendre a bas prix

— CHEZ —

L. DROUIN & FRERE

Libraires & Imprimeurs

96 Rue St Joseph St Roch

QUEBEC

A VENDRE

a bas prix 2 roues d'air en bois, une grande et une petite. S'adresser au bureau de la Vérité.

T ! T ! T !

UNE VISITE AU MAGASIN DE THE

LE SEUL DE CE GENRE A QUEBEC

Grande IMPORTATION de THE PAR LA MAISON

J. B. ROUSSEAU

CET IMPORTANT ETABLISSEMENT le seul de ce genre à Québec vient de recevoir un lot de 2000 paquets de thé : boîtes de 5 et 10 lbs, importé spécialement pour le besoin des familles et choisi avec beaucoup de soin.

Boîtes de 5 lbs valant 50 cts pour 40 cts la livre
" 10 " " " 38 " "

Qu'on se le dise et qu'on ne manque pas une belle occasion de faire une provision de THE A VINGT POUR CENT DE REDUCTION et cela pour du thé de la nouvelle récolte.

J. B. ROUSSEAU

210, RUE ST-JOSEPH--206, RUE et FAUBOURG ST-JEAN

Succursale Cote des Marchands Levis.

PELLETERIES EN GROS ET EN DETAIL

La maison de commerce de **DECHENE, GINGRAS & CIE** désire informer le public et spécialement messieurs les Marchands, que son assortiment de pelleteries est maintenant en position de rivaliser avec les plus importantes maisons de la puissance.

L'assortiment consiste en pardes-us et manteaux en pelleteries de toutes sortes, pour Dame et Monsieur. Magnifiques casques en loutre naturel et en seal, creamer, mouton le perse, etc., etc. manchons, bordures et garnitures de toutes sortes.

Un très grand assortiment de peaux pour voitures à vendre à bon marché.

Enfin, tout ce qui regarde cette ligne d'affaires peut être acheté chez

MM. DECHENE, GINGRAS & Cie.

A L'ENSEIGNE DU CHAPEAU D'OR

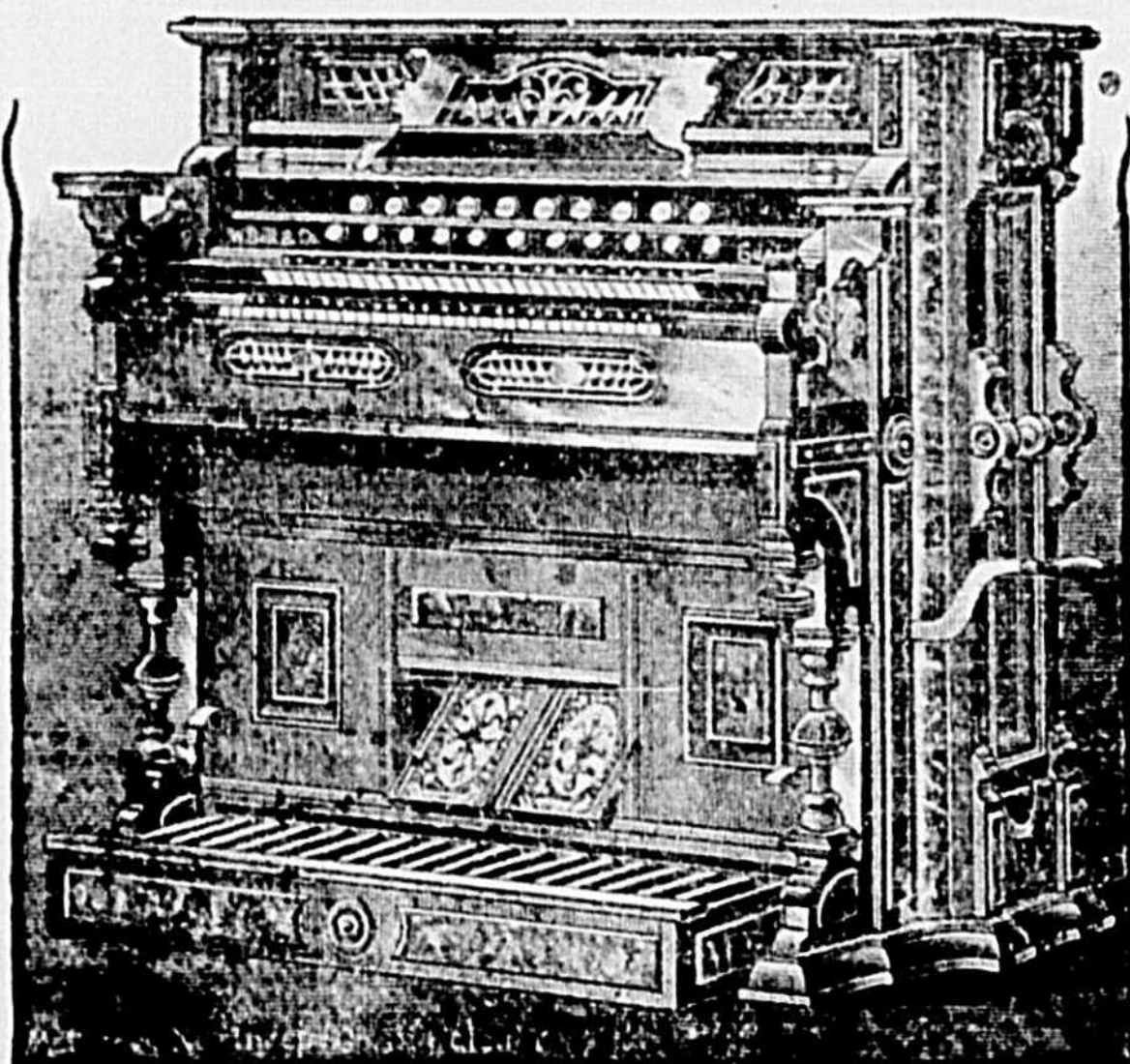
140, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC.

P. S. Invitation particulière à Messieurs les membres du **CLERGE** auxquels nous offrons des avantages spéciaux.

GERVAIS & HUDON

PIANOS

DE TOUTES SORTES



DE Wm. BELL

HARMONIUMS

Depuis 22 ans les instruments de musique de la maison **Wm. BELL & Co.** [dont nous sommes les seuls représentants à Québec,] n'ont cessé de remporter dans les principales expositions internationales et autres, des **medailles d'or** et des **mentions honorables**. Ces récompenses accordées au mérite, par un juré sévère, disent assez que la maison **Wm. BELL & Co.** occupe aujourd'hui la **première** place dans ce genre d'industrie.

Cette maison fabrique des **Harmoniums pour Eglise** dont la **Puissance**, la **Richesse** et la **Suavité** du son est vraiment étonnante.

Nous avons de ces **Harmoniums** [orgues à anches] à **deux claviers**, **pedalier** et **tuyaux de Scribner** qui ne le cèdent en rien aux meilleures orgues à tuyaux.

Il y a quelque temps le **Reverend M. Bourque**, curé des Saints Anges a choisi, à notre magasin, avec le concours de **M. J. B. Lapointe**, organiste distingué de cette ville, un de ces instruments pour la paroisse de St-François, de Beauce, dont le **Rev. M. B. Demers** est curé. Cet **harmonium** fait aujourd'hui, dans l'église de cette paroisse, l'admiration et l'étonnement de tous ceux qui ont la bonne fortune de l'entendre.

Nos **Harmoniums de Salon** sont simplement **incomparables**, sous le double rapport du **fini extérieur** et de la **richesse musicale** : ce sont de véritables bijoux.

Quant à nos **PIANOS** nommer le **Caickering & Co.** c'est dire qu'ils n'ont pas d'égaux.

AUSSI

MUSIQUE EN FEUILLE

Toujours en magasin la célèbre machine à coudre **NEW WILLIAMS** en **acier trempe** [cast steel], elle est garantie pour dix ans, et la **NOUVELLE DAVIS** à entraînement vertical.

Une visite est sollicitée de la part de **Messieurs les Membres du Clerge** et du public en général.

339 RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH,
QUEBEC.

A. Marcotte

Relieur et Regleur

4 RUE BUADE Haute-ville
QUEBEC

OUVRAGES EXÉCUTES AVEC SOIN
ET PROMPTITUDE

FABRIQUE DE VINAIGRE

"EUPEKA"

E. & A. ROBITAILLE

MANUFACTURIERS DE

VINAIGRE, ALCOOL METHY-

LIQUE ET CONSERVES

MARINADES.

QUEBEC



JOS. DONATI,

MORLOGER et BIJOUTIER

No. 151 RUE SAINT-JOSEPH,
SAINT-ROCH

(Porte voisine de MM. Bannet & Laurent)

INVITE RESPECTUEUSEMENT LE public à visiter son nouveau magasin qui est l'un des mieux assortis de la ville.

On y trouvera toujours un magnifique choix de montres d'or et d'argent, chaînes de toutes sortes, pendules, épinglettes, pendants et boucles d'oreilles, anneaux, bagues, boutons, médaillons, pince-nez, lunettes et un assortiment général d'argenterie des plus complet, etc.

Les prix sont d'autant plus bas que les achats sont fait au comptant.

Pendules et Bijoux réparés avec soin.

UNE VISITE EST SOLLICITEE.

JOB! JOB! JOB!

— 000 —

F. X. LEPAGE & Cie.

150 Doz. CAMISOLES et CALECONS, 45 cts, pour 30 cts.

165 Doz. CAMISOLES et CALECONS en LAINE de 65 cts, pour 45 cts.

125 Doz. de beaux CORSETS de 50 pour 35 cts.

1500 Vgs. de COTON OUATÉ, ne coupons, de 15 cts, pour 8 cts.

1400 Vgs. COTON OUATÉ, de 18 cts, pour 9 cts.

Un grand lot de Cachemire noir à 250% de réduction.

Un grand lot de Serge noire à 250% de réduction.

Un grand lot de TWEEDS à 250% de réduction.

Un grand lot de VALISES à 250% de réduction.

Nos CHAPEAUX à 500% de réduction.

F. X. LEPAGE & Cie,
53 Rue de la couronne,

LA CANADIENNE.

Compagnie d'Assurance sur la Vie



Capital social - - - \$300,000
 Depot au gouvernement - 25,000
 Bureau : 13 Cote St. Lambert, Montréal
 Bons agents demandés.

Le Remède

—DU—

PERE MATHIEU



Guérit radicalement et promptement

L'INTEMPERANCE

Le déracine tout désir des liqueurs alcooliques. En vente chez tous les pharmaciens.
 Agent pour la Puissance,

S. LACHANCE

646 rue Ste-Catherine
Montréal

LE MAL DE TETE

Montréal, 12 août 1887.

A. M. ALP. POULIN.

Gérant de la Compagnie d'Eau Saint Léon.



Cher Monsieur,
 Pendant quelques années je souffrais de maux de tête, d'indigestion, de douleurs dans l'estomac et dans le dos, maux d'yeux, etc., à tel point que je fus obligée de quitter mon emploi.

C'est alors que j'essayai toute sorte de remèdes qui ne me produisirent aucun effet. Un jour, étant chez une de mes amies qui faisait déjà usage de votre célèbre eau, j'en pris plusieurs verres qui me soulagèrent beaucoup, et c'est alors que je me suis décidée à en faire usage.

Pendant plusieurs mois j'en pris régulièrement matin, midi et soir, aussi ma santé s'améliora-t-elle rapidement; maux de tête, douleurs dans l'estomac et dans le dos sont disparus, je digère très-bien, ma vue est plus forte, enfin je suis complètement guérie.

Je vous donne ce certificat avec l'espérance que par cet exemple plusieurs profiteront des qualités avantageuses de votre célèbre eau St-Léon.

Votre très reconnaissante,

DELLE M. OUELLETTE,

Rue St-Félix, Montréal.

CETTE CÉLÈBRE EAU est en vente par tous les principaux Pharmaciens et Epiciers à raison de 25 cts. le gallon, et en gros et en détail par

GINGRAS, LANGLOIS & CIE.,
 Agents pour la Puissance,
 3, PORT DAUPHIN, Québec.

LA VERITE

Journal hebdomadaire

RELIGIEUX ET INDEPENDANT

PRIX DE L'ABONNEMENT

1 an \$2.00
 6 mois \$1.00
 3 " \$0.50

Payable d'avance

Aussi

Impressions de toutes sortes

Telles que livres, têtes de comptes, factums, blanc de cour, circulaires, cartes d'affaires etc.

BUREAUX & ATELIERS

96 Rue St-Joseph St-Roch

QUEBEC

Loterie Nationale

DE COLONISATION

Sous le patronage de M. le curé A. Labelle

CLASSE D.

TIRAGES LE TROISIÈME MERCREDI DE CHAQUE MOIS

Le quatrième tirage mensuel aura lieu le

MERCREDI 21 SEPT. 1887
A 2 heures p. m.

VALEUR DES LOTS :

\$60.000.00

Première Serie

Valeur des lots..... \$50,000.00
 Gros lot, un immeuble de..... \$5,000.00

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble	de \$5 000	\$5,000
1 Immeuble	de 2,000	2,000
10 Terrains à Montréal	de 300	3,000
15 Ameublements	de 200	3,000
20 do	de 100	2,000
100 Montres d'or	de 50	5,000
1,000 Montres d'argent	de 20	20,000
1,060 do do	de 10	10,000

2,147 Lots valant \$50,000

\$1.00 LE BILLET

Deuxième serie

Valeur des lots..... \$10,000
 Gros lot, un immeuble de..... 1,000

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble	de \$1,000	\$1,000
2 Immeubles	de 500	1,000
4 Voitures	de 250	1,000
50 Chaînes d'or	de 40	2,000
1,000 Services de toilette	de 5	5,000

1,057 Lots valant \$10,000

25 Cts LE BILLET

LE SECRETAIRE, S. F. LEFEBVRE.

BUREAU

19, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

VICTOR MARIER, Agent pour la vente
 des billets 83 rue d'Aiguillon.

QUEBEC

N. GINGRAS

Fabricant de Balances

No. 32, RUE ST-PAUL, Québec.

CETTE FABRIQUE QUI MERITE d'autant plus d'être encouragée qu'elle est unique à Québec, construit sur commande des BALANCES A FOIN ET CHARBON d'une force de 50,000 livres.

On trouvera constamment à la fabrique un assortiment complet et de première qualité de balances plate-formes d'une force de 500 à 2,000 livres, balances de comptoir de 5 à 50 livres. En outre les poids et balances de toutes sortes sont réparés et réajustés d'après la nouvelle loi de vérification à des prix très modérés.

Garantie et certificat donné à chaque balance achetée ou réparée.

Toutes commandes sont remplies sous plus court délai.

N. Gingras,

32, Rue St. Paul, Québec.

Habillez-Vous

Le Syndicat de Québec vient de recevoir par les premiers Steamers le plus beau choix de Serge et Tweed Écossais pour Habillement.

Et n'oubliez pas que le SYNDICAT de Québec emploie le meilleur des tailleurs, et aussi une des premières modistes venant de Montréal, pour le département des Robes et Manteaux pour Dames, et aussi deux modistes pour la garniture des chapeaux.

200 Doz. de Chapeaux feutre pour Hommes et Enfants.

En un mot tous nos départements sont au complet, et surtout le département de CACHEMIRE, CREPE et PARAMATTA a Soutane dont nous faisons une Spécialité.

AU CLERGE

Les membres du SYNDICAT DE QUEBEC seront très heureux de remplir toute commande qui leur sera confiée, soit en TAPIS, PRELARTS, POLES pour chassis, RIDEAUX, en un mot tout ce qui peut concerner ce département.

Syndicat de Quebec

207 Rue St-Joseph,

(Vis-a-vis le couvent)

St-ROCH.

J.J. BARBEAU, FILS

—(—)

COUVREUR

En Fer-Blanc,

Toile Galvanisée,

Ardoise, Bardeaux,

et Gravois,

ET POSEUR DE CORNICHES

95, Rue Dorchester

ST-ROCH, QUEBEC.

Les ouvrages qui lui seront confiés seront remplis avec promptitude. —Satisfaction garantie. —Prix modérés. —Une visite est sollicitée.

LIBRAIRIE ST-ROCH



Assortiment général de Litté-

rature, livres de prières, livres classiques, livres de prix pour les écoles, livres blanc Papeterie, imagerie, articles religieux. Vin de messe, cierges, hosties vendeuses, etc.

L. DROUIN & Frère

Libraires & Imprimeurs

96 Rue St Joseph St Roch 96
Quebec

NOEL BOUCHER

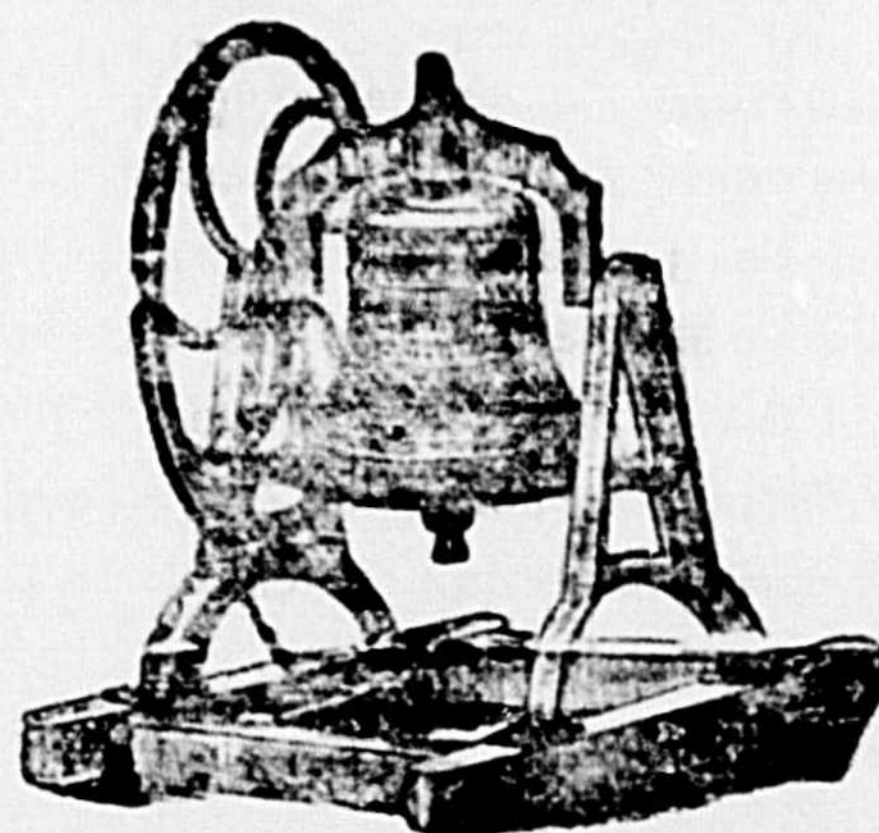
Barbier-Coiffeur

82 RUE ST JOSEPH

ST-ROCH QUEBEC

Je me chargerai d'enseigner le m Barbier aux jeunes gens de la campagne et la ville. Conditions avantageuses.

CHANTELOUP



MONTREAL, P. Q.

FONDERIE DE CLOCHES

POUR EGLISES

Seules ou en Carillons avec

MONTURES EN FER OU EN BOIS.

A meilleur marché et de meilleure qualité que les cloches anglaises ou américaines. Fournitures pour intérieur des églises.

Appareils de chauffage d'après les meilleurs systèmes.

Tannage a la facon

TANNERIE DUGAL
QUEBEC.

Ceux qui ont des peaux à faire tanner sont priés de les faire parvenir à l'établissement du sous-igné.

TANNAGE et CORROYAGE de première qualité. Prix modérés.

JOSEPH DUGAL, TANNEUR.

330 et 332, RUE ST-VALIER

SAINT ROCH.

PAUL PARENT,

Fondateur,

Plombier,

Couvreur

—ET—

Poseur d'Appareil a Gaz

110: RUE ST-PATRICE
QUEBEC

Le sous-igné informe ses pratiques et le public en général qu'il exécutera toutes sortes d'ouvrages sous le plus court délai et à des prix défiant toute compétition.

PAUL PARENT